



Le nouveau bâtiment s'implante dans la pente, parallèlement au chemin du Chasseron, selon une surface bâtie simple, orthogonale et optimisée de 13 x 25 m. Sa volumétrie s'inscrit dans les gabarits définis par le PGA.

Le retrait d'attique prend la forme de plis successifs soulignant ainsi la continuité de l'affectation des niveaux supérieurs. Ce dispositif permet en outre d'éviter la création de terrasses ou de larges corniches non appropriées pour cette affectation.

Les deux premiers niveaux accueillent les espaces collectifs et administratifs du foyer. Ils s'expriment en façade par un traitement de socle qui s'inscrit dans la continuité des murs de soutènement qui caractérisent cette portion de l'avenue d'Échallens.

Globalement, l'architecture proposée reflète avec calme et sobriété la destination du bâtiment, les façades traduisant simplement l'organisation des plans.

L'alignement obligatoire frappant la parcelle le long de l'avenue d'Échallens permet la création d'une placette qui favorise la rencontre et donne un accès principal de plain-pied au foyer en relation avec la ville. Ce même espace permet des livraisons aisées, un lieu de stationnement et les accès au parking. Cet espace extérieur minéral est complété par des jardins qui prolongent à l'ouest les espaces collectifs situés au rez supérieur, offrant ainsi des espaces de détente et de jeux sécurisés aux résidents.

Le hall d'entrée est un espace de référence qui se développe sur deux niveaux permettant une orientation et une compréhension aisée de l'organisation du foyer: à gauche en entrant, la loge des surveillants et le desk d'accueil. Au fond le guichet de l'épicerie et les circulations verticales. A l'étage, donnant sur la double hauteur, la salle polyvalente et une mezzanine qui prolonge la salle de recueillement.

